https://www.bosquentin.fr/urbanisme/

Urbanisme

La Commune de Bosquentin est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme

Vous trouverez ci-dessous le règlement du PLU de Bosquentin :

- Règlement écrit
- Règlement graphique (zone 1)
- Règlement graphique (zone 2)

Retrouvez également le PLU de Bosquentin, directement sur géoportail :

P.L.U GÉOPORTAIL

La Communauté de communes Lyons Andelle a mis en place, en commun avec Seine Normandie Agglomération, un service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme pour les 30 communes du territoire. La mission d'Instruction du Droit des Sols (IDS) porte sur l'ensemble des procédures d'autorisations d'urbanisme telles que :

- Le certificat d'urbanisme opérationnel
- La déclaration préalable (division, aménagement, construction)
- Le permis de construire, de démolir et d'aménager

Où déposer son dossier ?

La délivrance des actes relève de la compétence des maires. Aussi, votre commune reste guichet unique pour répondre à vos interrogations, déposer vos dossiers de demandes (ainsi que les éventuelles pièces complémentaires) et délivrer vos autorisations.

Effectuez vos démarches en ligne

Vous pouvez également déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme de façon directement en ligne. Pour cela, rendez-vous sur le Guichet numérique d'autorisations d'urbanisme, accessible gratuitement 7j/7, 24h/24.

- Accéder au Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Documents d'urbanisme

Retrouvez tous les documents d’urbanisme, à l’échelle communale et intercommunale, sur le Géoportail de l’urbanisme.

- Accéder au Géoportail de l’urbanisme

Un accueil téléphonique

La mission IDS, située au siège de Seine Normandie Agglomération à Douains, instruit les demandes d’urbanisme des communes. Vous pouvez contacter la mission IDS par téléphone au 06 33 51 61 00, du lundi au vendredi de 9h à 17h. Ce service n’accueille pas de public.

Contact

Mairie de Bosquentin

2 bis rue des Tilleuls - 27480 BOSQUENTIN
02 32 49 56 18 Contacter par mail

Fichiers à télécharger

- 5a_Reglement_ecrit
  977.23 Ko
- 5c_Reglement_graphique_village
  1.17 Mo
- 5b_Reglement_graphique_territoire_communal
  1.77 Mo